

Séance ordinaire du 12 juillet 2010



2010-07
170

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 12 juillet, 2010 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy
Siège # 2 M. Richard Morin
Siège # 3 M. Normand Pouliot

Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 5 M. Rosaire Coulombe
Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION

Après la vérification du quorum, madame la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :

2010-07
171

02.01 - PLUIES ABONDANTES DU 2010-07-09

2.01 - PLUIES ABONDANTES DU 2010-07-09

Le territoire des municipalités du plateau de la Haute Beauce a reçu, le 2010-07-09, plus de 60mm de pluie à l'intérieur de 2 heures. S'en est suivi un drainage accéléré des terres du bassin versant vers la zone basse du village de La Guadeloupe. Tous les scénarios pessimistes concernant les limites de capacité des conduites pluviales ont été atteints. Les propriétés de plus de douze(12) rues ont été touchées.

La réalité a démontré que l'érosion des ruisseaux du bassin versant Sud-Est s'est accélérée depuis quelques années. Conséquemment le drainage des champs et la vitesse d'écoulement, vers la zone urbaine, engendrent des problèmes importants d'érosion, de débordement et d'inondation.

Réclamations des citoyens:

Les citoyens estimant que les conduites municipales ou les équipements municipaux ont mal fonctionné ou étaient inadéquats peuvent adresser leurs réclamations:

- directement par lettre au secrétariat municipal
- par le biais de leur Cie d'assurances

La municipalité ne reconnaît aucune responsabilité et ne dispose d'aucun budget de secours pour venir en aide aux propriétaires sinistrés.

Ouverture anticipée de l'Éco-Centre:

Afin d'aider les propriétaires sinistrés à se départir des meubles, matériaux, autres objets endommagés par l'eau, la municipalité procédera à l'ouverture anticipée de l'Éco-Centre. L'accès y sera autorisé sans frais aux propriétaires sinistrés, 7 jours / semaines jusqu'à la mi-août 2010.

Résolution:

Attendu l'ampleur du sinistre de 2010-07-09;

Attendu qu'il y a lieu de procéder rapidement à certains travaux de rétention et de conduites des eaux pluviales;

En conséquence:

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité:

- D'autoriser le directeur des travaux publics à engager une partie des dépenses du règlement 420-2010 à savoir:
 - Le remplacement et le surdimensionnement des ponceaux de la 8e rue Ouest:
 - à la limite du territoire avec St Évariste
 - sous l'emprise du CP
 - sous l'emprise du chemin d'entretien du ruisseau vaseux
 - Les travaux de creusage du fossé de dérivation: de la 12 e Rue Est jusqu'au terrain d'Hydro Québec
 - Les travaux d'optimisation de la capacité d'entrée de la conduite de six(6) pieds carrés, au centre du village.
- D'autoriser la direction générale à préparer, conjointement avec la direction de la municipalité de St-Évariste, une demande formelle d'intervention, auprès de la MRC Beauce Sartigan, afin que soient aménagés des équipements de rétention sur le bassin versant Sud-Est des municipalités de St Évariste et La Guadeloupe

Adopté unanimement

2010-07
172

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
 - 2.1 - Pluies abondantes du 2010-07-09
- 3 - Adoption de l'ordre du jour

- 4 - Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 - Session régulière du 14 juin 2010
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
 - 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
 - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
 - 7.2 - Programme de redistribution des redevances
- 8 - Sécurité publique
 - 8.1 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 8.2 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juin 2010 et des engagements du mois suivant.
 - 8.3 - Mandat consultant, sécurité incendie
 - 8.4 - Nomination de M. Antony Cliche à titre de pompier volontaire
 - 8.5 - Approbation de permanence , au poste de pompier, de M. Daniel Mathieu et Mme Carol-Anne Létourneau
- 9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
 - 9.1 - Dépôt des procès verbaux du comité des travaux publics
 - 9.2 - Protection contre la surpression
 - 9.3 - Mandat Genivar, égout pluvial 15e Rue Ouest
 - 9.4 - Employé temps partiel éco centre
 - 9.5 - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 9.6 - Taxe d'accise II
 - 9.7 - Mandat Génivar, PRECO modification au contrat
- 10 - Loisirs-tourisme
 - 10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
- 11 - Urbanisme-développement du territoire
 - 11.01 - Dépôt des procès verbaux du comité d'urbanisme
 - 11.02 - Application du règlement établissant un programme de revitalisation
 - 11.03 - Décision de la CPTAQ
 - 11.04 - Projet de réaménagement de la 9e Rue Ouest (sujet reporté en comité plénier)
 - 11.05 - Demande d'abaissement de la vitesse sur la 8e Rue Est
 - 11.06 - Agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière Appalaches: options envisagées par le ministre
- 12 - Finances-gestion des services
 - 12.01 - Dépôt des procès verbaux du comité des finances
 - 12.02 - Comptes du mois de juin 2010 et engagements financiers du mois suivant.
 - 12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de juin 2010
 - 12.04 - Renouvellement du mandat de vérification externe RCGT, exercice 2010
 - 12.05 - Révision du plan triennal d'immobilisations
 - 12.06 - Dépôt et lecture du certificat PHV (420-2010)
 - 12.07 - Gestion du personnel
- 13 - Législation
- 14 - Divers
 - 14.01 - Nomination d'un maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2010 + mandat de substitut pour siéger au conseil des maires de la MRC de Beauce Sartigan
 - 14.02 - Fermeture du bureau municipal pour la période estivale
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Clôture et levée de l'assemblée

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut en y ajoutant les items suivants:

2.10 - Pluies abondantes du 2010-07-09

9.07 - Mandat GENIVAR, pluvial intersection 4e Rue Est et 8e Rue Est

12.07 - Gestion du personnel (secrétariat)

Adopté unanimement,

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2010-07
173

04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUIN 2010

4.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUIN 2010

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 14 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 14 juin 2010, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

06 - CORRESPONDANCE

6 - CORRESPONDANCE

06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES

6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Dépôt du bordereau de correspondances, session du 12 juillet 2010. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :

07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHÉMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

Madame la mairesse dépose un document préparé par la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois de juin est de 57,54 T.M./ 5 semaines;
 - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2010 est de 782 tonnes métriques, soit une moyenne de 65.17 T.M. par mois.

2010-07
174

07.02 - PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DES REDEVANCES

7.02 - PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Attendu le rapport du Ministère de développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 9 juin 2010, et faisant état du calcul de redistribution pour la municipalité de La Guadeloupe;

Attendu qu'une partie de ce calcul porte sur la moyenne d'élimination, en kg / année / personne, et qu'elle constitue une subvention liée à la performance;

Attendu que le conseil est d'avis que l'indicateur de moyenne d'élimination, soit 232 kg/personne/année, ne correspond pas aux efforts de réduction des volumes d'enfouissement engagés depuis maintenant 3 ans.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité de mandater la direction générale afin:

- d'obtenir davantage d'information, auprès du MDDEP, sur ses sources de données lui permettant d'arriver au volume retenu pour le calcul.
- de transmettre, s'il y a lieu de corriger, les données réelles d'élimination des déchets à la source.

Adoptée unanimement.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2010-07
175

08.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE

8.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19H00, le 9 juin 2010

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion du 9 juin 2010 dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

2010-07
176

08.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN JUIN 2010 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT.

8.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN JUIN 2010 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT:

Attendu l'étude par le Comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du Comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de juin 2010 pour un montant de 4,849.75 \$.
- engagements du mois de juillet 2010 reliés au service d'incendie, au montant de 7,175.00 \$.

Adoptée unanimement.

08.03 - MANDAT CONSULTANT, SÉCURITÉ INCENDIE

8.03 - MANDAT CONSULTANT, SÉCURITÉ INCENDIE

SUJET REPORTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE SEPTEMBRE OU OCTOBRE 2010

Le comité inter municipal de sécurité incendie souhaite remplacer son camion citerne;

Attendu la proposition déposée au comité inter municipal de sécurité incendie par M. René Moreau précisant:

- Son mandat
- Sa tarification horaire ou forfaitaire
- Ses biens ou services livrables
- Les dates de livraison
- Procédure de tarification

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité de mandater M. René Moreau, comme consultant, auprès du comité inter municipal de sécurité incendie, concernant le dossier de réparation ou remplacement du camion citerne.

**2010-07
177**

08.04 - NOMINATION DE M. ANTONY CLICHE À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE

8.04 - NOMINATION DE M. ANTONY CLICHE À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE

Attendu que le chef pompier souhaite recruter, des gens du milieu, intéressés à présenter leur candidature pour devenir pompier volontaire;

Attendu l'intérêt manifesté, par M. Antony Cliche;

Attendu que M. Cliche est déjà formé comme pompier et que l'embauche de ce dernier n'occasionnera aucun frais de formation;

Attendu que ce dernier est résident de la municipalité, de La Guadeloupe, membre du protocole incendie inter municipal;

Attendu les recommandations du comité de sécurité incendie d'accepter ce dernier au sein de l'équipe des pompiers volontaires;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu unanimement que la Municipalité de La Guadeloupe accepte la nomination de M. Antony Cliche à titre de pompier à l'intérieur de l'équipe des pompiers volontaires de La Guadeloupe / Saint-Évariste /St-Hilaire, et ce, pour une période de probation de 6 mois.

Adopté unanimement

**2010-07
178**

08.05 - APPROBATION DE PERMANENCE , AU POSTE DE POMPIER, DE M. DANIEL MATHIEU ET MME CAROL-ANNE LÉTOURNEAU

8.5- APPROBATION DE PERMANENCE, AU POSTE DE POMPIER DE M. DANIEL MATHIEU ET MME CAROL-ANNE LÉTOURNEAU

Attendu que le contrat d'embauche des pompiers M. Daniel Mathieu et Mme Carol-Anne Létourneau, prévoyait une période de probation de six mois;

Attendu que le comité incendie, suite à la période de probation, a procédé à l'évaluation de M. Daniel Mathieu et Mme Carol-Anne Létourneau;

Attendu que les résultats satisfont aux attentes du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement de procéder à l'embauche permanente de M. Daniel Mathieu et Mme Carol-Anne Létourneau au poste de pompier de la Municipalité de La Guadeloupe.

Adopté unanimement

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS

**2010-07
179**

09.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

9.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

Le directeur général dépose les procès verbaux des réunions du comité des travaux publics, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des réunions suivantes du comité des travaux publics et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 28 juin 2010

Adoptée unanimement.

**2010-07
180**

09.02 - PROTECTION CONTRE LA SURPRESSION

9.02 - PROTECTION CONTRE LA SURPRESSION

Attendu que l'installation de gicleurs, pour le projet de construction « Résidences La Guadeloupe », nécessite une augmentation de la pression du réseau public de 1 à 5lbs;

Attendu que cette augmentation de pression aura comme impact d'obliger la municipalité à installer une protection de haute pression dans les secteurs du Moulin Blanc et de la 4^e Rue Est, tant sur le réseau que pour un certain nombre de résidences privées;

Attendu que le déboursé, pour la municipalité, est estimé à 15,000\$;

Attendu que le promoteur devra assumer, pour sa part, des coûts supplémentaires de construction (surdimensionnement des tuyaux internes de gicleurs) à hauteur de 10,000\$;

Le comité recommande qu'une estimation écrite, soit déposée par Génivar, concernant la part des travaux municipaux;

Attendu que le comité des finances a procédé à la révision du plan triennal d'immobilisations de telle sorte que cette dépense y soit inscrite pour l'exercice 2010

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Guadeloupe assume les coûts de protection contre la surpression de son réseau, en relation avec la demande de la Résidence La Guadeloupe, à hauteur de 15,000\$

Adoptée unanimement.

2010-07
181

09.03 - MANDAT GENIVAR, ÉGOUT PLUVIAL 15E RUE OUEST

9.03 - MANDAT GÉNIVAR, ÉGOUT PLUVIAL 15E RUE OUEST

Attendu la résolution # 2010-06-154 de cette municipalité, mandatant la firme d'ingénieur conseil Génivar, bureau de St-Georges, afin de procéder aux relevés de terrains et à la préparation de plans préliminaires de drainage pluvial du secteur compris entre la 15e Rue Ouest et la 11e Avenue;

Attendu la proposition de service déposée par Génivar;

Attendu la recommandation du comité des finances.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'accepter le mandat de Génivar, pour la préparation de plans de conduites pluviales (15e Rue Ouest jusqu'à 11e Avenue) pour un montant de 3,170 \$

Adopté unanimement

2010-07
182

09.04 - EMPLOYÉ TEMPS PARTIEL ÉCO CENTRE

9.04 - EMPLOYÉ TEMPS PARTIEL ÉCO CENTRE

Attendu le dépliant expliquant les modalités de fonctionnement de l'ÉCO CENTRE et précisant les heures d'ouverture suivantes :

Mardi & Jeudi : 18.00 à 20.00 hrs
Samedi : 8.00 à 16.00 hrs
Dimanche : 10.00 à 14.00 hrs

Recommandation de la période d'ouverture :

Ouvert : 15 avril au 15 octobre
Fermé : 15 octobre au 15 avril

Attendu que l'embauche d'une personne devient essentielle au fonctionnement sécuritaire de l'ÉCO-CENTRE;

Attendu que le comité des travaux publics estime que le déboursé annuel des frais salariaux devrait correspondre approximativement à 50% de la redistribution annuelle des redevances provinciales;

Attendu que les opérations de l'ÉCO-Centre contribueront à réduire davantage l'enfouissement et, par voie de conséquence, à augmenter notre indicateur de performance dans le calcul de la redistribution des redevances.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser la direction générale à procéder à la création et l'affichage d'une poste de "préposé à l'ÉCO-CENTRE"
 - 15 hrs semaines
 - du 15 avril au 15 octobre
 - travail de soir et fin de semaine (sans prime)
 - 12.00\$ / hrs

Adoptée unanimement.

09.05 - AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

9.05 - AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Dépôt d'une correspondance de M. Normand Mc Millan, ministre délégué aux Transports, confirmant l'octroi d'une subvention de 25,000\$ visant l'amélioration du réseau routier municipal.

Cette subvention sera versée de la façon suivante:

- 2010: 10,000\$
- 2011: 10,000\$
- 2012: 5,000\$

Le directeur général souligne l'intervention soutenue du député de Beauce Sud et Ministre du Revenu, monsieur Robert Dutil, en faveur de l'augmentation de la subvention versée à la municipalité La Guadeloupe.

09.06 - TAXE D'ACCISE II

9.06 - TAXE D'ACCISE II

Le directeur général dépose la confirmation du MAMROT à l'effet qu'un montant de 670,000\$ sera accordé à la municipalité de La Guadeloupe dans le cadre du programme TECQ 2

Une session de travail réunissant le vérificateur externe, l'ingénieur conseil et des élus a permis d'établir les paramètres suivants:

- La reddition de compte et la vérification externe du volet 2005/2009 est complétée avec succès.
- Le programme TECQ 2 oblige un seuil minimal de dépenses d'immobilisations réseau d'au moins 50,000\$ / année... pour quatre (4) ans, soit 200,000\$
 - Les dépenses non subventionnées du programme PRECO deviennent admissibles dans le calcul du seuil de dépenses
- Le groupe de travail a mandaté l'ingénieur afin de:
 - mettre à jour le plan d'intervention réseau et recalculer les niveaux de priorités
 - préparer un tableau d'estimés de coûts:
 - pour la 9e rue Ouest
 - pour la 26e Avenue

Le dépôt du rapport de l'ingénieur est prévu pour le début septembre 2010 de telle sorte que le conseil puisse convenir rapidement de sa programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2

**2010-07
183**

09.07 - MANDAT GÉNIVAR, PRECO MODIFICATION AU CONTRAT

9.07 - MANDAT GENIVAR: MODIFICATION AU CONTRAT PRECO

Attendu que, lors des pluies abondantes du 2010-07-09, la capacité du système d'écoulement de l'égout pluvial a démontré ses limites, particulièrement à l'intersection de la 4e rue Est et de la 8e Rue Est;

Attendu que des travaux importants sont prévus, à cette intersection, dans le cadre des travaux PRECO;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité de mandater la firme d'ingénieurs conseil Génivar pour:

- Valider la capacité des conduites d'égout pluvial de l'intersection 4e Rue Est / 8e rue Est et s'il y a lieu:
 - Prévoir leur surdimensionnement afin que le système puisse capter les eaux de surface du secteur Est de la municipalité, sans refoulement.
 - Prévoir le prolongement des conduites surdimensionnées à l'extérieur de l'intersection pour surdimensionnement futur des conduites du secteur Est
- Préparer un estimé des coûts de travaux de surdimensionnement et de prolongement
- Soumettre le tout à la direction générale pour autorisation de travaux supplémentaires dans le cadre du règlement 405-2010 (PRECO).

Adopté unanimement

10 - LOISIRS-TOURISME

10 - LOISIRS - TOURISME

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

Le directeur général dépose un rapport mensuel d'activités du mois de juin et rapport prévisionnel du mois de juillet, préparé par la directrice en loisirs.

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2010-07
186

11-06 - AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CHAUDIÈRE APPALACHES: OPTIONS ENVISAGÉES PAR LE MINISTRE

11.06- AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES: OPTIONS ENVISAGÉES PAR LE MINISTRE

ATTENDU que le poste de président-directeur général (PDG) de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches (ASSSCA) est vacant depuis le mois de décembre 2009 et qu'il est présentement occupé sur une base intérimaire;

ATTENDU les informations reçues à l'effet que trois options de gouvernance seraient envisagées par le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) quant à l'avenir de l'ASSSCA;

ATTENDU que la première option consisterait en la nomination d'un nouveau PDG à l'ASSCA;

ATTENDU que la deuxième option consisterait en la désignation de l'actuel PDG de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale pour agir à titre de PDG pour la région de la Chaudière Appalaches, résultant en la création effective d'une seule entité organisationnelle pour les deux régions administratives;

ATTENDU que cette option aurait pour conséquence la perte de l'autonomie organisationnelle de l'ASSCA, créant ainsi un recul significatif pour la région de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU que la troisième option consisterait en la possibilité d'une réorganisation de toutes les agences de la santé à travers le Québec pour en

faire l'équivalent d'une direction régionale, sous la responsabilité directe d'un responsable de réseau au central à Québec;

ATTENDU les facteurs qui contribuent à l'existence de grandes diversités au sein de la région de la Chaudière-Appalaches, notamment l'éloignement de certains territoires habités, la disparité entre les milieux ruraux et urbains et le vieillissement de la population de plus en plus grandissant;

ATTENDU que les réalités des régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale sont fort différentes, soit une région rurale et une région urbaine, et qu'une des orientations du gouvernement du Québec est de s'assurer de l'occupation des territoires;

ATTENDU l'évolution des services de la santé et des services sociaux en Chaudière-Appalaches depuis la mise en place de l'AS SCA et la diversité des établissements locaux et régionaux dûment reconnus par le MSSS;

ATTENDU qu'une décision gouvernementale serait attendue par rapport à l'une ou l'autre des trois options mentionnées ci-dessus d'ici la fin du mois de juin 2010;

ATTENDU que la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière Appalaches constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour la région administrative de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU que la CRÉ a comme mandat de donner des avis au ministre et au gouvernement du Québec, conformément à l'article 21,7 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (L.R.Q., c. M-22.1);

ATTENDU que la CRÉ se déclare très préoccupée par les options qui sont présentement envisagées par le gouvernement du Québec en matière de gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU,

- DE demander au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yves Bolduc, de procéder, dans les plus brefs délais, à la nomination d'un nouveau président-directeur général à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches.
- DE confirmer auprès du premier ministre du Québec et du ministre de la Santé et des Services sociaux son opposition à tout projet de fusion imminente ou éventuelle entre l'Agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale.
- DE demander au premier ministre du Québec et au ministre de la Santé et des Services sociaux:
 - Le maintien d'un modèle de gouvernance au sein du réseau de la santé et des services sociaux identifié et spécifique à la région de la Chaudière-Appalaches, comprenant les centres de décision adaptés à la réalité régionale.
 - Le maintien et l'amélioration des services, en qualité et en quantité, offerts à la population de la Chaudière-Appalaches.

Adopté unanimement

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME

Le procès verbal de la réunion du 7 avril 2010, déposé au cahier des résolutions de cette séance, a été adopté le 10 mai 2010, via la résolution 2010-05-131

11.02 - APPLICATION DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION

11.02 -APPLICATION DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION

Attendu le règlement no 418-2010, établissant un programme de revitalisation pour les exercices 2010-2011 et 2012;

Attendu les dossiers soumis apparaissant au tableau ci-annexé, sous la cote 11.02, pour faire partie intégrante de cette résolution

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'accepter les demandes de remboursement dans le cadre du programme de revitalisation et d'en autoriser le paiement.

Adoptée unanimement.

11.03 - DÉCISION DE LA CPTAQ

11.03 - DÉCISION DE LA CPTAQ

Dépôt d'une copie de l'autorisation donnée par la CPTAQ, suite à une demande de la municipalité, concernant l'utilisation du territoire à des fins autres que l'agriculture, pour l'aménagement d'un parc public, comportant des équipements extérieurs, devant notamment accueillir des spectacles en plein air ainsi qu'une piste cyclable, dans le secteur de la 26^e Avenue, la CPTAQ a rendu une décision favorable.

11.04 - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA 9E RUE OUEST (SUJET REPORTÉ EN COMITÉ PLÉNIER)

11.04 - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA 9^e RUE OUEST (sujet reporté à un comité plénier devant être tenu le 2010-08-11)

Attendu le dépôt du projet de déplacement (8 pieds) de l'emprise de la 9^e Rue Ouest;

Attendu que ce plan indique les travaux prévus, pour l'élargissement de la 9^e Rue Ouest, entre la 14^e Avenue et la 13^e Avenue, à une largeur de 40 pieds;

Attendu la recommandation du comité d'urbanisme à l'effet que la largeur de la rue soit maintenue à 40 pieds, tel que le propose le plan annexé à la présente sous la cote 11.04 de ce procès verbal;

Attendu que la municipalité a déjà adopté un règlement d'emprunt (405-2009) prévoyant la reconstruction de l'emprise de cette section de la 9^e Rue Ouest;

Attendu que cette proposition permettra une circulation plus sécuritaire et un aménagement plus efficace de l'espace autour du garage Fecteau Ford;

Attendu que, dans ce dossier, la municipalité assume les frais d'arpentage et de préparation de la désignation technique tandis que Fecteau Ford assume les frais d'acte notarié.

En conséquence,

Il est proposé par M. et résolu à l'unanimité:

- d'adopter le plan de relocalisation d'une section de la 9^e Rue Ouest tel que déposé
- Autoriser, à même le règlement d'emprunt 405-2009:
 - le déplacement de l'emprise de la 9^e rue ouest
 - les travaux de réfection de l'emprise

- les travaux d'installations de bordures ou de trottoirs afin de bien marquer L'espace de tournage à l'intersection de la 9e Rue Ouest et de la 14e Avenue

Adoptée unanimement.

**2010-07
185**

11.05 - DEMANDE D'ABAISSMENT DE LA VITESSE SUR LA 8E RUE EST

11.05- DEMANDE D'ABAISSMENT DE LA VITESSE 8e RUE EST

Dépôt de la décision de la MTQ concernant la demande d'abaissement de la vitesse sur la 269 (8^e Rue Est) dans le secteur du parc industriel. cette correspondance est annexée à la présente résolution sous la cote 11.05 pour en faire partie intégrante

Attendu la recommandation du comité d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- de demander au Ministère des Transport du Québec de réviser sa décision et d'abaisser la limite de vitesse à 70 km hrs à hauteur de la 26 Avenue, sur la base des éléments suivants:
 - Augmentation importante des activités récréo-touristiques
 - VTT, motoneige, camps d'été pour enfants
 - Vitesse excessive des poids lourd à l'entrée du secteur industriel jusqu'à la hauteur de la 4e Rue Est (voie de contournement)
- De demander à la direction générale d'étoffer le dossier et de déposer des photographies à l'appui de la demande

Adopté unanimement

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

**2010-07
187**

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité des finances, tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion suivante du comité des finances et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 2010-07-06

Adopté unanimement

**2010-07
188**

12.02 - COMPTES DU MOIS DE JUIN 2010 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT.

12.02 - COMPTES DU MOIS DE JUIN 2010 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur

et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois de juin 2010, au montant total de 274,356.09 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	160,272.51 \$
• Comptes à payer	73,565.32 \$
• Salaires nets versés	26,487.21 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>14,031.05 \$</u>
• Total	274,356.09 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de juillet 2010 pour un montant total de 49,200.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE JUIN 2010

12.3 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE JUIN 2010

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de juin 2010

2010-07
189

12.04 - RENOUELEMENT DU MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE RCGT, EXERCICE 2010

12.04 - RENOUELEMENT DU MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE RCGT, EXERCICE 2010

Attendu la proposition de renouvellement du mandat de vérification externe déposée par RCGT Thetford Mines devant ce conseil, sous la cote 12.04, pour faire partie intégrante de cette résolution.

Attendu la satisfaction du conseil à l'égard de ces services

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat de RCGT Thetford Mines pour la vérification externe et les conseils financiers pour l'exercice 2010.

Adoptée unanimement.

2010-07
190

12.05 - RÉVISION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

12.05 - RÉVISION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Attendu que le conseil de la municipalité de La Guadeloupe a adopté, lors de la séance spéciale du 14 décembre 2010, le plan triennal d'immobilisations 2010/2011/2012 via la résolution 2009-12-299;

Attendu qu'il est devenu nécessaire de réviser ce plan afin de tenir compte des engagements proposés par le comité des travaux publics;

Attendu que le comité des finances a procédé à la révision du plan triennal et dépose copie du plan triennal révisé afin qu'il fasse partie intégrante de la présente résolution;

Attendu que ces modifications permettent d'intégrer les nouveaux éléments de travaux et dégagent une marge, de manoeuvre, de plus de 40,000\$

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot, et résolu à l'unanimité d'adopter le plan triennal d'immobilisation révisé au 2010-06-30 tel que déposé devant ce conseil.

Adoptée unanimement.

12.06 - DÉPÔT ET LECTURE DU CERTIFICAT PHV (420-2010)

12.06 - DÉPÔT ET LECTURE DU CERTIFICAT PHV (420-2010):

Dépôt et lecture du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt 420-2010, lequel est réputé être approuvé.

**2010-07
191**

12.07 - GESTION DU PERSONNEL

12.07 - GESTION DU PERSONNEL (SECRETARIAT)

Attendu qu'en comité plénier du conseil, le directeur général a fait rapport de l'évaluation régulière de rendement de la secrétaire administrative;

Attendu qu'il appartient au conseil de confirmer l'embauche ou le renvoi d'un employé ainsi que les préavis qui peuvent lui être adressés.

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu unanimement:

- d'aviser Mme Francine Grondin que la municipalité, de La Guadeloupe, met fin à sa relation d'emploi à compter du 30 juillet 2010. Le préavis de mise à pied (2 semaines) lui sera signifié le plus rapidement possible et l'employée sera dispensée de présence au travail pendant cette période.
- de mandater le directeur général afin de négocier et signer une convention, de fin d'emploi, en fonction des paramètres qui lui ont été précisés, en comité plénier précédant ce conseil.
- d'autoriser le paiement des sommes dûes ou convenues, identifiées à la convention de fin d'emploi (transaction et quittance).

Adopté unanimement

13 - LÉGISLATION

13 - LÉGISLATION :

14 - DIVERS

14- DIVERS :

**2010-07
192**

14.01 - NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2010 + MANDAT DE SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE SARTIGAN

14.01- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2010 + MANDAT DE SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Attendu la politique de rotation des mandats de maire suppléant;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu unanimement de mandater le conseiller au siège #4, M. Paul Joly comme maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2010;

Il est de plus résolu de désigner M. Paul Joly à titre de substitut, pour siéger au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de la même période, conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale

Adoptée unanimement.

14.02 - FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

14.02- FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Dépôt de la cédule des vacances des employé (e) s municipaux.

Le directeur général rappelle à la population que le bureau municipal sera fermé durant la dernière de juillet 2010, en raison de la période des vacances des employé-e-s

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

**2010-07
193**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 21.20 hrs

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.